

UNE REVENDEICATION RÉALISTE

Le projet coûte trop cher, voilà ce que nous entendons le plus souvent dans les milieux proches du ministère en ce qui concerne l'allocation d'études. Notre propos est ici de montrer qu'au contraire, cette revendication est réaliste parce que financièrement possible.

Combien coûte en effet l'allocation d'études dans le projet de loi de l'UNEF. ?

En partant de la somme indicative de 450 F par mois et par étudiant, nous obtenons sur 12 mois :
 $450 \times 12 \times 281.985 = 1,523$ milliard pour l'année 1964.



Signalons pour mémoire que le budget de l'Education nationale est de 11 milliards 130 millions de francs, c'est-à-dire que l'augmentation relative à l'allocation d'études serait de 7 %. Mais cette augmentation ne correspond à rien de réel, car

l'instauration de cette allocation aurait pour effet immédiat de supprimer un certain nombre de dépenses.

Le projet de loi que nous avons établi stipule en effet que l'allocation d'études supprime le système des bourses et toutes les autres formes d'assistance, aux restaurants universitaires par exemple (actuellement l'Etat paie la moitié des repas des RU), que les familles ne percevront plus d'allocations familiales pour leurs enfants étudiants et que ces mêmes enfants ne seront plus considérés comme à charge pour la détermination du revenu familial imposable.

Cela signifie que l'Etat paiera moins d'allocations familiales, touchera plus d'impôts et économisera bien sûr le coût des bourses et de l'aide aux restaurants universitaires.

Ces économies peuvent se chiffrer ainsi :

- 180 millions pour les bourses,
- 78 millions d'aide aux restaurants universitaires,
- 240 millions d'équipement du C.N.O.

Soit 498 millions à soustraire de la somme de 1,523 milliard calculée plus haut. Reste donc à trouver 1,025 milliard. L'économie sur les allocations familiales et le gain sur les impôts se montent à 500 ou 600 millions par an, c'est-à-dire qu'il resterait à fournir par an la somme de 500 millions environ pour couvrir cette allocation d'études. Il suffirait alors d'une augmentation de moins de 2 % sur les hauts revenus pour trouver cette somme. Le projet est donc parfaitement applicable dans sa forme actuelle. Il présente en outre d'énormes avantages techniques sur le système des bourses et sur les autres projets d'allocations d'études, en particulier celui du Parti Communiste. En effet, toute allocation attribuée sur des critères sociaux, c'est-à-dire créant une série de catégories différentes selon les revenus des parents, impose une vaste bureaucratie dont le but est de calculer les taux, de vérifier les déclarations, etc. Une allocation d'études à tous les étudiants simplifie donc les choses : sur simples critères universitaires, c'est-à-dire à condition de réussir à ses examens, l'étudiant touche chaque mois son salaire.

Tout ceci fait que l'opposition gouvernementale paraît fort peu sérieuse, puisque aucun argument technique ou financier ne peut être retenu contre ce projet. En fait, l'attitude du gouvernement s'explique politiquement : le ministère est attaché à une conception de l'étudiant, être mineur et assisté, que l'allocation d'études contesterait ou rendrait caduque. De plus, il faut bien voir que l'Etat est beaucoup plus intéressé par certaines formes de pré engagement dont l'effet premier est d'enlever aux étudiants toute liberté. Que ce soient les IPES ou toute autre forme, existante ou à créer, ces solutions lient ceux qui en jouissent à un organisme

privé ou au secteur public, leur enlevant toute possibilité de trouver par la suite un travail plus intéressant ou mieux rémunéré. Nous ne pouvons admettre ces palliatifs qui, par essence, sont partiels, et dont le résultat est d'aliéner quasi totalement la liberté de l'étudiant. C'est pourquoi, outre qu'il permettra à l'étudiant d'être enfin

responsable et considéré comme tel, le projet de l'UNEF. satisfait à la plus élémentaire notion de libre choix d'une situation dans l'avenir.

Jean CHOLLET.

21 / 27 n° 9 – Novembre 1964 - P. 11

LE SYSTEME DES BOURSES INADAPTÉ ET INJUSTE

Selon une enquête faite par le BUS. dans le milieu étudiant lillois, les bourses sont attribuées à environ 18 % des étudiants alors que 40 % d'entre eux sont obligés de travailler. L'importance relative de cette forme d'assistance est donc établie, voyons-en maintenant les critères d'attribution.

Les bourses sont catégorifiées de la façon suivante :

1) **Les catégories** : selon l'éloignement du lieu de résidence de ses parents, l'étudiant sera dans la catégorie A ou B.

2) **Les échelles** : selon que l'étudiant est en propédeutique (échelle 1), en licence (échelle 2) ou en troisième cycle (échelle 3).

3) **Les échelons** : selon les ressources des parents, cinq échelons, le cinquième donnant droit à la bourse maximum.

4) **Le nombre de points** : selon le nombre d'enfants à charge de la famille. Les conditions sont améliorées pour 1 enfant, 2, 3, 4 et plus.

5) **Le taux des bourses** : réadapté au gré du ministère, plus ou moins parallèlement à la hausse du coût de la vie.

Tous ces critères déterminent la somme allouée à l'étudiant boursier.

Le système des bourses étant ainsi rapidement exposé, nous pouvons y apporter deux ordres de critiques, les unes fondamentales, les autres concernant les différentes catégories ci-dessus.

CRITIQUES FONDAMENTALES

1) Les bourses ne sont étalées que sur 9 mois, c'est-à-dire que l'étudiant est obligé de travailler pendant les vacances.

2) La somme attribuée au boursier est calculée selon la fortune des parents, que l'étudiant soit majeur, qu'il vive seul ou qu'il soit marié. On en arrive ainsi à considérer comme étant à la charge de leurs parents des étudiants de 24 ou 25 ans,

mariés de surcroît.

3) La fortune des parents est calculée sur les déclarations d'impôt, ce qui, pour les non fonctionnaires, les agriculteurs, etc., est absolument arbitraire et conduit aux injustices les plus choquantes.

4) Le montant de la bourse ne permet jamais à l'étudiant de vivre, il lui faut compléter la somme par un travail noir.

5) Les bourses sont payées en fin de trimestre, souvent très tard (février pour le premier trimestre) et les boursiers n'ont pas d'argent pour commencer l'année. Là aussi ils sont obligés de travailler pendant les premiers cinq ou six mois de l'année.

CRITIQUES CONCERNANT LES CATEGORIES

1) Les catégories A et B ne correspondent en fait à rien.

2) Les échelles sont inadéquates car l'étudiant en propédeutique a les mêmes frais qu'un agrégatif, il n'y a donc aucune raison pour qu'il touche moins.

3) Les échelons ne correspondent pas à la structure sociologique de l'Université. Les étudiants issus des classes moyennes qui sont de plus en plus nombreux n'obtiennent pas de ressources suffisantes. Ils sont obligés, comme les fils de paysans ou d'ouvriers, de refuser les bourses trop faibles pour travailler comme surveillants.

4) Le nombre de points : la progression ne correspond à rien dans les taux indiqués.

5) Le taux n'est en rien adapté à la hausse du coût de la vie, il ne dépend que des sommes en caisse au ministère de l'Education nationale. Il faudrait en fait, l'indexer sur le **S.M.I.G.**

21 / 27 n° 9 – Novembre 1964 - P. 12